



AVIS PUBLIC est par les présentes donné en vertu de la Section 12 de l'Acte 35 Vict., Chap. 2, une subside est offert pour la construction d'une poudrière ou de poudrières dans ou près de la Cité de Montréal. Le dit subside ne devant pas excéder un tiers du coût de toute telle poudrière. Quiconque désirera entreprendre telle construction devra soumettre les plans, devis, demande de soumissions, et le contrat pour telle bâtisse, à l'Honorable Commissaire d'Agriculture et des Travaux Publics, d'ici au 1er de Juillet prochain, indiquant le lieu ou le soumissionnaire se propose de bâtir; et la soumission qu'il jugera la plus avantageuse sous tous rapports, sera acceptée.

Par ordre,

E. MOREAU,
Secrétaire.

Département du Bureau de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 12 Juin 1872



TERRITOIRES DU NORD-OUEST

APRÈS LE 20 JUIN PROCHAIN, LES ÉMIGRANTS seront envoyés au Fort Garry au tarif suivant:

TORONTO AU FORT WILLIAM.

Adultes, \$5; Enfants au-dessous de 12, \$2.50, 150 lbs. bagage sans frais. Bagage extra, 35 centimes par 100 lbs.

FORT WILLIAM AU FORT GARRY.

Émigrants, \$15; Enfants au-dessous de 12 ans, \$8, 150 lbs., bagage particulier, sans frais. Bagage extra, \$2 par cent lbs. (On ne peut rendre de chevaux, bœufs, fourgons, ou lourds instruments aratoires.)

MANIÈRE DE VOYAGER.

Par Chemin de Fer, de Toronto à Collingwood ou Sarnia.

Par Vapeur, de Collingwood ou Sarnia à Fort William.

45 milles en voitures du Fort William au Lac Shebandowan.

310 milles de navigation interrompue en bateaux non-couverts, du Lac Shebandowan à l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois.

95 milles en chars ou wagons de l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois au Fort Garry.

Entre le Fort William et le Fort Garry, on s'occupera d'en tenir à l'élevage pour la commodité des émigrants, lorsqu'il y aura portage. Les passagers devront se pourvoir contre le besoin. Néanmoins on fournira des provisions au prix coûtant au Lac Shebandowan, Fort Francis et à l'Angle Nord-Ouest ou Lac des Bois.

BILLETS POUR LE FORT GARRY VIA FORT WILLIAM.

On peut se procurer des billets à Toronto, aux Stations des Chemins de Fer Nord, Grand Occidental et Grand Tronc.

Les émigrants sont priés de prendre avis que les bagages sont limités à 150 lbs., poids voulu pour les portages, et ce bagage ne doit pas excéder 450 livres pour chaque émigrant.

Après le 1er Août prochain, sur la Route de la Rivière Rouge, on pourra se charger du transport des articles les plus lourds.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, }
Ottawa, 30 Mai 1872.



AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES DOUANES,
Ottawa, 10 Juin 1872.

Remise en Douane et en Entrepôt du
Thé et Café.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que tous les droits de Douanes, spécifiques ou ad valorem maintenant payables sur le Thé et le Café importés en Canada, seront rappelés le 1er Juillet prochain. Et avis est de plus donné que le Thé et le Café dans les paquets originaux sur lesquels les droits ont été payés pourront être remis en Douane ou en Entrepôt dans aucun temps avant le vingt neuvième jour de Juin de la présente année, et qu'il n'est ainsi remis en Douane ou en Entrepôt le montant des droits spécifiques payés sur tels Thé et Café, seront renvoyés au propriétaire et un rabais par le Collecteur des Douanes au Port où ils sont ainsi remis en Douane ou en Entrepôt, ou par le Receveur-Général.

Par ordre,

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

233-t

N. B.—Tous les journaux autorisés à publier les avis de ce Département voudront bien donner trois insertions à celui-ci.



DEPARTEMENT DES DOUANES,
Ottawa, 11 Juin 1872.

Remise en Entrepôt de Thé et
Café.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les personnes qui ont droit à remettre en Douane ou en Entrepôt le Thé et le Café sous l'autorité d'une résolution récente de la Chambre des Communes dont l'Avis a été publié dans un Extra de la "Gazette du Canada" de cette date, pouvant ainsi remettre en Douane en Entrepôt tels Thé et Café au plus prochain Port, où ils seront, ou tels Thé et Café peuvent être déposés ou remis en Entrepôt dans tout Entrepôt du Revenu de l'Intérieur, si tel Entrepôt du Revenu de l'Intérieur est le plus près de la place où se trouvent tels Thé et Café. Le Collecteur ou Officier du Revenu de l'Intérieur ayant charge de tel Entrepôt dans une place où il n'existe pas d'Entrepôt de Douanes, ayant reçu instructions de recevoir tels Thé et Café en la manière et les conditions mentionnées dans le dit Avis.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

233-t

N. B.—Tous les journaux autorisés à copier les annonces de ce Département, voudront bien donner trois insertions à celui-ci.

VILLENEUVE & LACAILLE
IMPORTATEURS
DE VINS NATURELS
POUR SERVIR AU
SAINTE SACRIFICE DE LA MESSE

Spécialement autorisés par l'Evêché de Montréal

CERTIFICATS.

Evêché de LA ROCHELLE, le 7 mars 1872.
Sur la foi de renseignements sérieux, émanant de personnes graves, l'atteste que Monsieur Gerin, négociant en vins à St. Jean d'Angely, département de la Charente Inférieure, expédie des vins naturels (vinum de vite) achetés dans la contrée qui en produit beaucoup et que les vins au départ sont purs de tout mélange capables d'en altérer la substance.

La Rochelle, le 7 mars 1872.

G. VILLEZ, V.-G.

Le soussigné, Chanoine Honoraire pro-secrétaire de l'Evêché de Poitiers, à l'honneur de recommander Monsieur CONSTANT FINET, au bienveillant accueil de MM. les ecclésiastiques du Canada. M. Constant Finet représente M. Gerin, négociant de St. Jean d'Angely, qui a obtenu de l'Evêché de La Rochelle un certificat constatant la pureté absolue de ses vins: il mérite d'une entière confiance pour tous les produits qu'il est chargé de présenter et de vendre, et le clergé canadien ne devra point se repentir de ses relations avec lui.

Poitiers, 2 mai 1872.

L. ROBINEAU,
C. H. Pro-sec.

Vidimus et recognavimus Pictovis 2 mai 1872.
LANOFAULE, V. G.

Le vin mentionné dans la présente lettre, étant certifié vin pur par l'autorité ecclésiastique de La Rochelle, MM. Villeneuve & Lacaille, marchands de Montréal, sont autorisés à le vendre pour qu'il puisse servir au St. Sacrifice de la Messe.

Evêché de Montréal, le 30 avril 1872.

A. F. TRUTEAU, Vic.-Gon.

MM. Villeneuve & Lacaille auront constamment en magasin une quantité de vins naturels, et désirent attirer l'attention spéciale de Messieurs les Curés et des Fabriques sur les certificats ci-dessus.

Les certificats sus-mentionnés, constatant l'origine et la pureté de mes vins, s'étendent également sur mes produits Cognac, nouveaux, raris et vieux, exclusivement distillés sous ma direction à Roumagnole (entre St. Jean d'Angely et Cognac) avec du vin et sans autre liquide.

C'est en raison de cette distillation primitive qu'ils doivent la haute réputation qu'ils ont acquise depuis leur apparition sur le marché canadien, dont Ovide Ste. Marie est seul chargé du placement dans ce pays.

E. GRIN.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

DEPARTEMENT DES DOUANES,
OTTAWA, 20 Juin, 1872.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre: 12 par cent.
R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

Chemins de Fer du Canada Central

DE
BROCKVILLE ET D'OTTAWA.



Grande Route a voie large conduisant a Ottawa.

LE ET APRÈS LUNDI, LE 6 MAI COURANT les convois partiront comme suit:

DE BROCKVILLE

EXPRESS à 8.00 A.M., arrivant à Ottawa à 1.00 P.M., et à Sand Point à 1.20 P.M.

TRAIN DE LA MALLE à 4.00 P.M., arrivant à Sand Point à 9.30 P.M.

EXPRESS DIRECT D'OTTAWA, à 3.30 P.M., en connexion avec l'Express de jour du Grand Tronc de l'Est à l'Ouest, arrivant à Ottawa à 7.10 P.M.

D'OTTAWA.

EXPRESS DIRECT DE L'OUEST à 10.00 A.M., arrivant à Brockville à 1.40 P.M., en connexion avec l'Express de jour du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest.

TRAIN DE LA MALLE à 4.20 P.M., arrivant à Brockville à 9.35 P.M.

ARRIVANT A SAND POINT

à 1.20 P.M. et à 9.30 P.M.

PARTANT DE SAND POINT

à 6.00 A.M., 11.40 A.M., et à 3.30 P.M.

Les Trains du Canada Central et les embranchements de Perth font connexion régulièrement avec tous les trains du chemin de fer B. et O.

Transbordements faits avec diligence. PAS DE TRANSBORDEMENT LORSQUE LES CHARS SONT CHARGÉS AU COMPLET POUR UNE STATION SPÉCIALE.

H. ABBOTT,

Brookville, 4 Mai 1872. Directeur.

Importateurs de Nouveautés.

PRINTEMPS 1872

MARCHANDISES SECHES EN GROS.

UN assortiment complet de Marchandises de nouveautés, de goût et d'étape, comprenant Le célèbre alpaca noir

"Beaver Brand,"

Soies noires

et étoffes à robes en grance variété, chez

OGILVY & CIE..

MONTREAL.

THOMAS, THIBAUBEAU & CIE.

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SECHES

En Gros Seulement, No. 330, Rue St. Paul.

THOMAS THIBAUBEAU & CIE. Montréal,
THIBAUBEAU, THOMAS & CIE. Québec, MONTREAL
THOMAS & THIBAUBEAU, Manchester.

S. GELINAS,

IMPORTATEUR,

No. 256 RUE ST. PAUL,

Troisième porte de

M. AMABLE PREVOST,
MONTREAL.

FRANCEUR & GIROUX,

IMPORTATEURS

DE NOUVEAUTÉS FRANÇAISES,

ANGLAISES

et

AMERICAINES.

7 & 9, RUE ST. LAURENT,

MONTREAL.